

Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2003

du 4 juin 2004

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 31 mars 2004²,
arrête:

Art. 1

Le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'exercice 2003, qui se solde par

- un excédent de dépenses au compte financier de 2 800 591 859 francs,
- un excédent de charges au compte de résultats de 6 905 429 567 francs et
- un découvert de 86 568 089 323 francs au bilan,

est approuvé.

Art. 2

¹ Le compte de la Caisse de pensions et de déposants pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 mai 2003, qui se solde par:

- un excédent de dépenses au compte financier de 504 747 249 francs,
- un excédent de charges au compte d'exploitation de 304 349 196 francs pour la Caisse de pensions,
- un excédent de charges au compte d'exploitation de 346 049 francs pour la Caisse de déposants et
- un capital propre de 27 739 850 798 francs au bilan,

est approuvé.

² Les comptes de la CFP pour les exercices 1994 à 1997, qui n'avaient pas encore été acceptés par l'Assemblée fédérale, sont approuvés sous la forme où ils avaient été présentés à l'époque.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 2 juin 2004

Le président, Max Binder
Le secrétaire, Ueli Anliker

Conseil des Etats, 4 juin 2004

Le président, Fritz Schiesser
Le secrétaire, Christoph Lanz

Arrêté fédéral I <bd> concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2003

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.2004
Date	
Data	
Seite	3439-3440
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 771

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.